

Fonds P numérique

Communes

Prévu à l'origine pour accueillir des dépôts d'archives communales, le fonds a en fait regroupé des documents originaux épars (déposés, voire donnés par un particulier qui n'en était pas propriétaire) et des documents privés concernant telle ou telle commune, ainsi que des reproductions. Ce fonds demeure ouvert et remplace désormais les enregistrements de documents d'archives communales qui étaient placés sous les cotes Br et C XX. Les documents communaux de provenance privée sont classés désormais dans la sous-section PP numérique.

Le fonds a été intégré, le 28 février 2008, à la section Y.